

continue de la science et de la technologie, nous devons donc nous montrer de plus en plus critiques non seulement quant aux effets nuisibles pouvant découler des applications technologiques, mais aussi pour ce qui est de la rentabilité des travaux et des déboursés.

J'espère aussi que le ministre fera bientôt une déclaration sur la politique scientifique en général et sur la position du gouvernement à l'égard du second rapport du comité sénatorial spécial de la politique scientifique.

Je note, en terminant, monsieur l'Orateur, que la mission cherchait une explication au miracle économique du Japon. Je ne serais pas étonné que, pour le gouvernement actuel, un niveau de compétence économique même inférieur à celui dont ont fait preuve les Japonais n'apparaisse miraculeux.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, tous les députés conviendront que l'échange le plus complet et le plus libre des connaissances et des techniques scientifiques entre tous les pays sera utile non seulement au Canada mais au monde entier. Dans la mesure où le Canada a inauguré ce genre d'échange, et y a participé, avec le Japon et d'autres pays, nous appuyons, bien sûr, les mesures prises par le gouvernement.

Je note, comme l'a fait le porte-parole de l'opposition officielle, que, selon la déclaration du ministre, le gouvernement cherchait une explication au miracle économique du Japon. L'expansion de l'économie japonaise, son efficacité accrue, la hausse rapide du produit national brut de ce pays et le développement fantastique de l'industrie manufacturière japonaise ont émerveillé le monde depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Néanmoins, j'espère que nous apprendrons de l'expérience des Japonais comment éviter certaines erreurs qu'ils ont commises dans leur ruée vers l'établissement d'une société industrielle urbaine. Nous ne voulons sûrement pas voir au Canada la pollution atmosphérique que connaissent les principales villes du Japon. J'espère que nous saurons tirer la leçon de leurs erreurs.

J'espère, monsieur l'Orateur, qu'on nous servira bientôt autre chose que les vagues généralités de la déclaration du ministre. Les Japonais ont particulièrement réussi leur expansion industrielle et la création d'emplois dans les entreprises de fabrication. Ils ont mis au point de nombreux produits, automobiles, instruments scientifiques, matériel photographique et autres, qui peuvent rivaliser avec ceux de tous les autres pays.

Le ministre et ses conseillers voudraient-ils s'arrêter sur les mesures que le gouvernement japonais a prises il y a longtemps déjà pour s'assurer du contrôle de l'industrie par des Japonais. Le ministre voudrait-il penser aux difficultés que nous avons à cause de la mainmise des sociétés des États-Unis et d'autres pays, sur un grand nombre de nos industries les plus importantes. Ces sociétés préfèrent s'adonner dans leur propre pays aux recherches scientifiques fondamentales à l'égard des produits industriels. Le ministre voudrait-il présenter bientôt une politique à mettre en discussion à la Chambre et à l'extérieur, politique qui viserait à encourager l'industrie canadienne à entreprendre le genre de recherches qui s'impose pour faire face aux problèmes des années 70 et 80. De telles recherches n'ont pas encore été entreprises.

[L'hon. M. MacLean.]

L'ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE ET LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

BILL MODIFICATEUR RELATIF À L'ÂGE DE RETRAITE DES DÉPUTÉS

M. John M. Reid (Kenora-Rainy River): demande à déposer le bill C-173, tendant à modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et la loi électorale du Canada (âge de retraite des députés).

Des voix: Expliquez-vous.

• (1420)

M. Reid: Monsieur l'Orateur, le présent bill a pour objet d'établir à 65 ans l'âge de la retraite des parlementaires. Comme le Parlement actuel ainsi que d'autres ont jugé bon de définir l'âge de la retraite aux fins des pensions de retraite à 65 ans, il semble juste d'appliquer cette mesure également à ses auteurs.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La présidence a reçu aujourd'hui les avis concernant la présentation de dix autres bills. Certaines questions se posent quant à la validité de certains de ces bills du point de vue procédural. Au début de la session, lorsque plus d'une centaine de bills analogues ont été proposés, la présidence a pu difficilement prendre le temps de les étudier et d'exprimer une opinion quant à l'opportunité de les présenter pour la 1^{re} lecture; mais, plus tard, lorsque la Chambre est saisie de bills présentés individuellement ou en groupe de dix, comme c'est le cas aujourd'hui, la présidence doit pouvoir les examiner et exprimer une opinion quant à savoir s'ils devraient être acceptés en vue de les présenter aux fins de la 1^{re} lecture. J'ai eu un entretien avec le député de Skeena. Je lui ai dit que j'avais certains doutes concernant la valeur grammaticale du latin employé dans le titre de son bill, mais ce n'est pas la raison pour laquelle son bill est réservé aujourd'hui.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

LES C.M.C.—LES DOSSIERS DES CHÔMEURS

Question n° 15—**M. Marshall:**

Quels dossiers les centres de main-d'œuvre conservent-ils relativement aux états de service à l'éducation et à la formation des chômeurs?

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Les formulaires de renseignements personnels, dont se servent les Centres de main-d'œuvre du Canada pour inscrire les personnes à la recherche d'emploi (y compris les chômeurs), contiennent des renseignements sur les états de service et sur les compétences en matière d'éducation et de formation.